

NG.J
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 4 août 1954.-

N° 2838 / T.P. 2/05

OBJET:

Immeubles 113/117 C.S.C 37/TP.
de 1951. Réception définitive.

A Monsieur le Chef du Service Provincial
des Travaux Publics

à

USUMBURA.-

=====



Monsieur le Chef de Service,

Me référant à votre lettre 61/2578 du
13 septembre 1954, j'ai l'honneur de vous faire sa-
voir que l'entrepreneur ne s'étant pas exécuté malgré
notre insistance il n'est pas possible de procéder à
la réception définitive des immeubles type 113 et 117.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, a.i.
M.POCHET, A.T.A.Ppl.-